

le 24 Novembre 1999

Le vingt quatre novembre mil neuf cent quatre vingt dix neuf à dix sept heures, tenué, le conseil municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur JOSEPH Richard, Maire. Étaient présents : M. R. JOSEPH - M. H. DESRIVES - M. M. MARTIN - M. H. PHEUPEAU - M^{me} M^e CREPINSEK - M. M. ROSIGNOL - M. R. BORDERON - M. J. BATY
Absents : M. BOURREAU B - M. F. ALLARY.
Madame Marie-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire

Ordre du jour : Exploitation carrière ferrugineux EDON

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête a eu lieu à la mairie d'EDON du 18 octobre au 18 novembre 1999 sur la demande présentée par CESAR LAFAURE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux aux lieux-dits "Les Grands Bois" - "Les Grandes Terres" - et renouvellement de deux carrières "Les Cagouilles" et "Pierre Rouge" situées sur la commune d'Edon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité donne avis favorable.

Ordre du jour : changement du siège du SIVOM

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Monsieur Le Président du SIVOM de modifier le siège de cette collectivité territoriale et de transférer pour raison de personnel administratif au siège de la Communauté de Communes, 4 rue André Bouyer à VILLEBOIS-LAVALLETTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité accepte cette modification de siège du SIVOM.

Ordre du jour : Modification des statuts de

La Communauté de Communes d'Horte et Lavalette

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 6 septembre 1999 concernant la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de communes, savoir :

"Article 5 : la communauté de communes exerce les compétences suivantes :
(...) VOIRIE : détermination et investissement sur la voirie d'intérêt communautaire, et entretien des voies"

Le détail des travaux d'entretien sera déterminé par délibération du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette comme précité ci-dessus.

lettre de M^{me} Bourreau Suzanne

M. le Maire donne lecture de la lettre de Madame Bourreau Suzanne sollicitant l'installation d'un éclairage au tournant de la Route de Rougnac au lieu dit "chez Bernard"

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des membres présents s'oppose à cette demande -

Pour contre M. le Maire propose de faire installer par l'équipement un panneau "Cédez le passage"

Ordre du jour : Mise en place d'un panneau "Cédez le passage"

A la majorité, le conseil municipal décide d'installer un panneau "Cédez le passage" au carrefour du CD 41 et de la Voie Communale n°121 La Peyre, Lasfond.
Ce panneau sera financé par la commune et installé par la DDE de La Rochefoucauld.

**Ordre du jour : Salle Polyvalente****LOCATION diverses**

Monsieur Le Maire demande l'assemblée de définir les prix des locations à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter de ce jour, les tarifs ci-dessous

Chauffage : 200 Frs pour 24 heures
300 Frs pour 48 heures

- Personnes extérieures à la commune :
600 Frs pour 24 h
900 Frs pour 48 h

- Personnes de la commune :
300 Frs pour 24 h
400 Frs pour 48 h

- Utilisation diverses : 1/2 journée : 150 Frs
Chauffage : 100 Frs

La location est gratuite pour les Associations communales à l'exception du chauffage.

03.12.1999

SIRONPEGA. M^r Cepinsek donne le compte rendu de la réunion concernant la dissolution de SIRONPEGA au 01.01.2000.

Projet élagage des arbres de Boulogne. Le conseil décide de consulter des entreprises pour faire élaguer les arbres de la cour de l'ancienne école et de la place publique.

Eglise: Monsieur Cepinsek ne peut effectuer les travaux prévus dans l'église par manque d'échafaudage. Il faudra trouver un autre entrepreneur et les travaux sont reportés.

Chaises: M^{me} Desvires a proposé un modèle de chaises pour la mairie. M. Allary devrait fournir des modèles et ce dernier étant absent, le choix est remis à une prochaine séance.

Arbre de Noël: Il est prévu pour le dimanche 19 décembre 1999 fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.
Est signé les membres présents

Cepinsek *M. Desvires* *M. Allary* *M. Bessignat*